

11 déc.  
2013

## LE CCF ET LES PFMP MODIFIÉS

À l'issue de deux réunions de groupes de travail avec les syndicats et avant une troisième avec les professionnels, le ministère s'apprête à répondre aux légitimes demandes de personnels, d'une part soumis à la multiplication d'épreuves d'examens partiels déguisés en CCF, et d'autre part confrontés aux difficultés de trouver un lieu de PFMP à chaque élève, notamment en seconde.

Ces mesures, qui seraient appliquées à la rentrée 2014 ou 2015, ne sont pas à confondre avec les discussions qui débiteront au printemps sur le bilan des réformes des lycées.

### Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Le Sgen-CFDT constate les difficultés pour trouver des lieux de stage et les problèmes liés à l'âge des élèves. Mais un diplôme professionnel ne peut pas se passer de PFMP. L'arrêté du 10 février 2009 prévoit 22 semaines et pas de période inférieure à 3 semaines. Il faut adapter la durée de cette PFMP selon les diplômes, mais il faut surtout assouplir l'organisation.

Le Sgen-CFDT, contrairement à d'autres organisations syndicales (notamment Snuep-FSU et CGT) ne demande pas une forte réduction des PFMP. **La réduction de la durée ne doit pas être supérieure à 4 semaines dans tous les cas, et la réduction éventuelle est à privilégier en seconde. Le Sgen-CFDT propose d'organiser des semaines banalisées sur le temps gagné pour mener des projets définis par le conseil pédagogique.** (*Déjà possible selon le MEN.*)

### Contrôle en cours de formation (CCF)

Pour le Sgen-CFDT, la situation ne peut rester en l'état en raison de la surcharge de travail, de la complexité des CCF transformés souvent en examens partiels, de leur multiplication, etc.

Pour autant, les enjeux pédagogiques sont indissociables des conditions de travail des personnels.

L'examen terminal oblige à courir après le programme, sans tenir compte des rythmes d'acquisition des élèves. Il peut simplifier les enseignements si l'on ne se préoccupe pas des difficultés des élèves, mais il contribue aussi à la dégradation des conditions de travail avec des élèves moins engagés dans leur formation, et une pédagogie moins active. Il soumet au hasard de l'épreuve tout un cursus scolaire. Il pose comme principe l'uniformité (*à tous la même chose*).

Le CCF, dans ses principes de validation des connaissances et compétences acquises, permet un accompagnement des élèves, favorise la personnalisation des parcours. Il pose comme principe l'équité (*à chacun selon ses besoins*).

Mais il suppose une organisation plus souple des enseignements, un travail d'équipe, une mutualisation. Il porte une autre vision du métier d'enseignant.

**Le Sgen-CFDT partage l'objectif du ministère de simplifier le CCF en le rendant plus souple, en intégrant le diplôme intermédiaire dans l'évaluation du baccalauréat, ce que le ministère semble valider.** Le maintien d'épreuves terminales, voire l'augmentation de leur nombre, serait une erreur pédagogique majeure, car elle figerait les enseignements dans un modèle inadapté aux enjeux de la réussite de tous.

Le ministère envisage également de remplacer une partie du CCF par un contrôle continu. Pour le Sgen-CFDT, cela suppose que le contrôle continu valide des compétences du référentiel, par sondage. *(Pour ne pas sombrer dans les délires du bac pro gestion administration avec Cerise pro.)*

**Enfin, quels que soient les choix du ministère, la nécessité sera d'accompagner les équipes et de permettre au conseil pédagogique de jouer son rôle moteur... Le Sgen-CFDT a obtenu un engagement du ministère pour revoir sa composition et son fonctionnement, afin d'en faire une véritable instance de dialogue social sur l'organisation pédagogique de l'établissement.**

*Évidemment, les enseignants de lycée professionnel sont concernés par le groupe de travail ministériel « Missions Métiers » des enseignants du second degré (retrouvez l'actualité des négociations sur notre site). Le Sgen-CFDT y a notamment défendu la même pondération de 1,1 en LP que celle prévue pour les autres lycées. Cette pondération réduit le service d'une heure (17 h) et remplace l'heure de première chaire.*

